

SUITE DE LA 5^{me} PAGE

Pour entretenir en bon état les vaisseaux des Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1909, neuf cents dollars, \$900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, neuf cents dollars, \$900.

COMMISSION D'AGRICULTURE ET D'IMMIGRATION DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Pour salaires du Commissaire de l'Agriculture et de l'Immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour salaires du Commissaire de l'Agriculture et de l'Immigration pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille cinq cents dollars, \$1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille cinq cents dollars, \$1,500.

Pour salaires du Commissaire de l'Agriculture et de l'Immigration pour l'année finissant le 30 juin 1909, neuf cents dollars, \$900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, neuf cents dollars, \$900.

Pour impression et littérature agricole et pour dépenses diverses pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille deux cents dollars, \$2,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille deux cents dollars, \$2,200.

Pour les instituts de fermiers pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

Pour prix pour des forces agricoles pour l'année finissant le 30 juin 1909, trois mille cinq cents dollars, \$3,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, trois mille cinq cents dollars, \$3,500.

Pour dépenses Bureau d'Agriculture et d'Immigration d'Etat pour assister aux réunions pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux cents cinquante dollars, \$250.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux cents cinquante dollars, \$250.

Pour le paiement de cinquante-huit sous-secrétaires, paroisses rurales, pour la fourniture de statistiques de Commissaire de l'Agriculture et de l'Immigration pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille neuf cents dollars, \$2,900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille neuf cents dollars, \$2,900.

Pour stations expérimentales, pour l'année finissant le 30 juin 1909, dix mille dollars, \$10,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, dix mille dollars, \$10,000.

Pour les salaires d'immigration pour l'année finissant le 30 juin 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour une station d'immigration à la Nouvelle-Orléans, des revenus de 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour les examens agricoles et géologiques de l'Etat, pour compléter le travail déjà commencé, des revenus de 1908, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour une foire d'Etat, l'année finissant le 30 juin 1909, prix des revenus de 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour la manutention des Musées de l'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, des revenus de 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, cinq mille dollars, \$5,000.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Pour salaires de trois Commissaires de Chemins de Fer pour l'année finissant le 30 juin 1909, neuf mille dollars, \$9,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, neuf mille dollars, \$9,000.

Pour frais de voyages des Commissaires de Chemins de Fer et leur secrétaire pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille deux cents dollars, \$1,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille deux cents dollars, \$1,200.

Pour dépenses de bureau pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

Pour salaire de commis pour travail extra, qui a été agissant comme secrétaire, pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille quatre cents dollars, \$2,400.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille quatre cents dollars, \$2,400.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille cinq cents dollars, \$1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille cinq cents dollars, \$1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour traitements spéciaux fournis par l'Hôpital de la Nouvelle-Orléans et le Dispensaire, pour femmes et enfants, aux personnes des institutions pour les Sourds et Muets et pour les Aveugles pour les Soldats Home et les Hôpitaux de Charité à la Nouvelle-Orléans, et le transport pour les années finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

A PRENDRE DU FONDS COURANT DES ECOLES.

Pour le soutien des Ecoles Publiques gratuites ou de partie qui se sera nécessaire, on tout excès, que pourra collecter provenant des taxes d'Etat imposées pour cet objet des taxes d'héritage ou données au fonds des Ecoles, pour l'année finissant le 30 juin 1909, neuf cents mille dollars, \$900,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, neuf cents mille dollars, \$900,000.

AURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE.

Pour salaires du Surintendant de l'Education Publique pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

Pour dépenses du Bureau du Surintendant de l'Education Publique pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

Pour frais de voyages du Surintendant de l'Education Publique, ou telle partie de la somme qui sera nécessaire pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour milage et per diem des membres du Bureau de l'Education Publique de l'Etat et pour salaires du sous-secrétaire pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

ECOLEES SUPERIEURES.

Pour les Ecoles Supérieures approuvées qui maintiennent le grade requis, pour être admissibles dans les conditions indiquées par le Bureau d'Education de l'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, vingt-six mille cinq cents dollars, \$26,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, vingt-six mille cinq cents dollars, \$26,500.

INSTITUTS DES PROFESSEURS.

Pour la tenue d'Instituts de Professeurs dans tout l'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

A PRENDRE DES FONDS D'INTERETS DES TAXES.

Pour le paiement de l'Intérêt sur le Fonds des Ecoles Gratuites, Article 257 de la Constitution pour l'année 1908, des revenus de 1908, quarante-cinq mille deux-cent-trente-quatre dollars, \$45,234.70.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, quarante-cinq mille deux-cent-trente-quatre dollars, \$45,234.70.

Pour le paiement de l'Intérêt sur le Fonds de l'Education, Article 258 de la Constitution, pour l'année finissant le 30 juin 1909, cinq mille quatre cents quarante dollars, \$5,440.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, cinq mille quatre cents quarante dollars, \$5,440.

Pour le paiement de l'Intérêt sur des fonds dus au Collège Agricole et Mécanique, Article 259 de la Constitution, des revenus de 1908, quarante-cinq mille deux-cent-trente-quatre dollars, \$45,234.70.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, quarante-cinq mille deux-cent-trente-quatre dollars, \$45,234.70.

Pour le paiement de l'Intérêt sur les nouveaux bons consolidés de l'Etat de la Louisiane et les coupons d'intérêt sur les bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane qui seront dus le 1er jour de janvier 1909 et le 1er jour de juillet 1909, quatre cent quarante-quatre mille trois cent trente-deux dollars, \$444,332.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, quatre cent quarante-quatre mille trois cent trente-deux dollars, \$444,332.

Pour le paiement des coupons d'intérêt sur les nouveaux bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, et les coupons d'intérêt sur les bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane, qui sont dus le 1er jour de janvier 1909 et le 1er jour de juillet 1909, quatre cent quarante-quatre mille trois cent trente-deux dollars, \$444,332.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, quatre cent quarante-quatre mille trois cent trente-deux dollars, \$444,332.

A PRENDRE DU FONDS GENERAL DES INGENIEURS.

Pour construire, réparer et entretenir les levées ou telle partie de la somme on tout excès qui pourra provenir des taxes d'Etat imposées dans ce but ou provenant du transfert des fonds au Fonds Général des Ingénieurs de la part des terres marécageuses pour l'année finissant le 30 juin 1909, trois-cent-quatre-vingt mille dollars, \$344,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, trois-cent-quatre-vingt mille dollars, \$344,000.

BUREAU DES INGENIEURS.

Pour salaires de l'Ingénieur en Chef pour l'année finissant le 30 juin 1909, trois mille six cents dollars, \$3,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, trois mille six cents dollars, \$3,600.

Pour salaires de quatre sous-ingénieurs pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, deux mille dollars, \$2,000.

Pour salaires du secrétaire du Bureau des Ingénieurs pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour salaires de l'assistant arpenteur du Bureau des Ingénieurs pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille huit cents dollars, \$1,800.

Pour salaires du sous-arpenteur pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille trois cents dollars, \$1,300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, mille trois cents dollars, \$1,300.

CHEMINS DE FER. William Frantz & Cie., JOAILLIERS ET OPTICIENS. Marchandises en Argent Véritable et en Or Massif.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R. Station Terminal, rue Canal. Accusé passager transporté entre la Nouvelle-Orléans et Bâle et les points intermédiaires.

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif. A. M. HILL, 685 rue du Canal.

LOUISVILLE & NASHVILLE. ARRIVEE. N. Y. and N. O. Limited 8:45 am. Cincinnati & Florida express 7:25 am.

F. A. BRUNET, HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER. 318 RUE ROYALE. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

QUEEN & CRESCENT ROUTE. ARRIVEE. No 1 Limited 10:55 am. 3 ras American special 8:55 am.

SUN INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. SUCCURSALE. CHAS. D. FOUCHER, Gérant.

ILLINOIS CENTRAL. ARRIVEE. The Limited, St. Louis, Louisville et Cincinnati 8:15 am.